

La constitution

Je ne prétends pas non plus avoir le monopole de la vérité, car chez nous l'absolu n'existe qu'à de rares occasions. J'émetts mon opinion aujourd'hui honnêtement, franchement, sans pression et sans obligation envers qui que ce soit, quels que soient les dires des gens d'en face et ceux des séparatistes du Québec. Je prie la population canadienne de porter une attention très particulière à tout ce qui a été dit et qui sera dit en cette Chambre sur la Constitution, et à tout ce qui a été écrit et qui sera écrit sur le sujet, car un jour la population canadienne sera tenue de se prononcer soit par une élection soit par un référendum. J'ai dit tantôt que l'absolu n'existe qu'en de rares occasions, mais ce qui est absolu, monsieur le président, c'est mon appui sans réserve, mon dévouement sans condition à mon chef le premier ministre du Canada (M. Trudeau) et au ministre de la Justice (M. Chrétien). Je veux qu'à la fin de toute cette discussion, à la fin de ce débat, mes descendants, les enfants de mes descendants soient gouvernés par des Canadiens, par une loi canadienne, une loi et une Constitution de chez nous.

Monsieur le président, il n'y a pas un autre endroit du globe où il y a cet effort de vouloir que sa constitution soit enlevée des mains d'étrangers. Il n'y a pas un autre endroit où des représentants élus, sept premiers ministres provinciaux et l'opposition progressiste conservatrice dans cette Chambre, mettent tant d'opposition au rapatriement de la Constitution tel que présenté. Ce qui est important à retenir, monsieur le président, c'est que si ces démarches, si cette tactique réussit, cette constitution, je ne la verrai peut-être jamais et les autres députés non plus.

Monsieur le président, j'ai cette même confiance, je crois, qu'ont ressentie M. Pearson et les députés lors du débat sur le drapeau, ce drapeau que nous chérissons aujourd'hui. Lorsqu'on le regarde, on peut dire avec fierté: il est Canadien, il est à moi; et cela fait chaud au cœur.

[Traduction]

Monsieur l'Orateur, depuis le début de ce débat, j'ai entendu les députés de l'opposition tenir bien des propos décourageants, par exemple que la résolution est un document dangereux qui détruit l'association fédérative, qui menace l'unité et l'équilibre du Canada; ils se sont livrés à des attaques personnelles contre le premier ministre (M. Trudeau), contre le bilinguisme et contre le fait français. D'où vient que ces députés aient à ce point raison et que nous, du parti libéral et du NPD, qui appuyons la résolution, ayons à ce point tort? Pourquoi ces députés traitent-ils les libéraux d'opresseurs et qualifient-ils, par votre entremise, monsieur l'Orateur, les députés conservateurs de grands défenseurs de la démocratie à la Chambre?

J'ai à la main une lettre rédigée par un député tory.

Puis-je dire qu'il est 6 heures, monsieur l'Orateur?

[Français]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre! Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre! Avec l'accord de la Chambre je profiterai de cette occasion pour informer les honorables députés qu'en conformité de l'ordre de la Chambre adopté le mercredi 8 avril 1981, le greffier de la Chambre a reçu des leaders à la Chambre du parti progressiste conservateur, du Nouveau parti démocratique et du gouvernement, des avis d'amendements qui seront imprimés au *Feuilleton* demain. L'ordre stipule que ces amendements sont réputés avoir été proposés, et l'on peut donc les débattre maintenant.

Je crois savoir que les députés qui ont déjà participé au débat peuvent maintenant prendre de nouveau la parole au sujet des amendements, si la présidence la leur donne.

Lorsque la Chambre a levé la séance ce soir à 6 heures, l'honorable député de Gatineau avait la parole.

[Traduction]

M. Cousineau: Monsieur l'Orateur, à 6 heures, je disais que j'avais reçu une lettre d'un député à la Chambre. Je n'ai pas l'intention de la lire en entier, mais j'aimerais en citer quelques passages. Je regrette de dire que je ne crois pas que les députés de l'opposition aient reçu cette lettre de leur collègue, car elle a été adressée aux députés et aux sénateurs libéraux. On lit dans cette lettre que «la fidélité aveugle de ses partisans a permis à Adolf Hitler de prendre le pouvoir dans les années 30. Ne venez pas me dire que cela ne pourrait pas arriver ici.» Cette lettre était rédigée sur papier à en-tête de la Chambre des communes du Canada. On fait la comparaison avec l'un des pires crimes de l'histoire de l'humanité. Je crois que ce genre de chose n'a pas sa place sur la colline du Parlement, monsieur l'Orateur. Je suis bien certain que bien des députés de l'opposition sont tout à fait d'accord, en leur âme et conscience.

Après avoir reçu cette lettre, j'ai demandé au député en question s'il croyait sincèrement à tout ce qu'il avait écrit. Il m'a répondu: «Je suis sincèrement convaincu de tout ce que j'ai dit dans cette lettre». Je lui ai rétorqué que, dans les circonstances, c'était consternant.

Il y a quelques semaines, j'ai entendu quelques discours à la Chambre. L'un surtout, prononcé par le député d'Edmonton-Est (M. Yurko), qui a parlé en faveur de la résolution sans se livrer à des attaques personnelles contre quiconque. Un député néo-démocrate a parlé contre la résolution, mais n'a fait lui non plus aucune attaque personnelle. L'un de mes collègues, un député libéral, s'est également prononcé contre la résolution, mais il n'a fait aucune comparaison avec l'Union soviétique et n'a pas évoqué Adolf Hitler. C'étaient des opinions vraies, honnêtes et sincères, et c'est là ce que nous voulons entendre à la Chambre. Je respecte ces députés. C'était le Parlement à son meilleur, chacun exprimant ses opinions.

Est-il dangereux de songer à renforcer et à garantir les droits de la personne au Canada? Est-il dangereux de chercher une formule d'amendement? Est-il dangereux de parler de péréquation? Est-ce la destruction de la libre association? Est-il négatif de permettre à un Canadien de poursuivre ses études en anglais au Québec? Est-ce détruire la libre association que de permettre à un Canadien français de poursuivre ses études n'importe où au Canada? Je demande aux députés de méditer là-dessus.